

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **3**

- dont représentés : **8**

Votants : **26**

- dont « pour » : **26**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2021/148

### **OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) – VEOLIA EAU – ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCVUSP – EXERCICE 2020**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le contrat de délégation signé le 19 décembre 2016, visé en Sous-Préfecture le 20 décembre 2016, par lequel la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye (CCVU) a confié pour une durée de 12 ans à VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux – le service public d'assainissement collectif de tout le territoire de l'ancienne CCVU, depuis la Haute Ubaye en amont jusqu'au Lauzet-Ubaye en aval, soit 12 communes au total ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport technique et financier à l'issue de chaque exercice, lui permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

**CONSIDERANT** que ce rapport a été fourni dans les délais prévus au contrat et a été présenté en Commission « Environnement » le 20 septembre 2021 ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente demande au Conseil Communautaire de prendre acte de ce rapport ;

**VU** l'avis favorable de la Commission « Environnement » réunie le 20 septembre 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président en charge de l'Assainissement

Après avoir pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2020 produit par le délégataire,

Après délibéré,

- **PREND ACTE** de ce document,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

